

→ Réussir



Le partenaire compétences

Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation une formule
« Gagnant-Gagnant »

Financement par le FAFIEC :

Financement du contrat de professionnalisation

	Durée du contrat	Durée de la formation (minimum de 150 heures)	Niveau d'entrée du bénéficiaire*	Formation à un métier de la Branche	Formation à un métier transverse (Cf. encadré)
Formation diplômante / Titre / CQP	6 à 24 mois	15 à 50 % de la durée du contrat	≥ à Bac + 2	Forfait de 22 €/h de formation	Forfait de 9,15 €/h de formation
			< à Bac + 2	Forfait de 17 €/h de formation	
Formation qualifiante	6 à 18 mois	15 à 25 % de la durée du contrat	Tout niveau		

*Le niveau de formation Education Nationale à l'entrée en contrat correspond au niveau validé (diplôme ou titre obtenu).

Financement de la fonction tutorale

Fonction tutorale

Dans la limite de 25% de la durée du contrat (sous réserve de formation spécifique pour le tuteur)

Autres avantages selon les publics :

Demandeur d'Emploi

- **Aide Forfaitaire à l'Employeur pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de + 26 ans** : jusqu'à **2000€**
- Vous avez déposé une annonce à Pôle emploi mais ne trouvez pas de profil satisfaisant ?
Bénéficiez de l'**AFPR** (Action de Formation Préalable au Recrutement) : jusqu'à **3600 €** de remboursement des frais de formation
- Les TPE (Très Petites Entreprises, comptant moins de 10 salariés) bénéficient de l'aide à l'embauche. Elle est accordée pour les recrutements réalisés à compter du 4 décembre 2008, au titre des rémunérations versées pour les mois de janvier à décembre 2009
- Bénéficiez d'une **exonération des charges patronales** pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de **plus de 45 ans**

Contactez : [Pôle emploi](#)

Jeune de moins de 26 ans

Mesures Jeunes Actifs (Contrats de Professionnalisation) :
de **1000 € à 2000 €**

Contactez : [Pôle emploi](#)

Personne Handicapée

- **Aide au contrat de professionnalisation de l'Agefiph**
de **2550 € à 6800 €** par tranche de 6 mois
- **Forfait formation de l'Agefiph** : jusqu'à **2000€**
- **Aide au tutorat de l'Agefiph** : variable selon tuteur interne ou externe
- Vous **embauchez** cette personne en CDD ou CDI à la fin du contrat de professionnalisation. **Prime à l'insertion** : forfait de **1600 €**
- **Prime au contrat durable** (CDI uniquement) : jusqu'à **3000 €**

Contactez : [AGEFIPH](#)